

IBNI

L'avenir de nos enfants, nous en faisons tous une priorité, nous nous efforçons de les prémunir contre toutes éventualités.

Pour cela, **ASTREE** a créé **IBNI**, l'assurance d'un futur serein pour nos enfants quoi qu'il arrive.

IBNI, la garantie du futur de vos enfants.

Qui assurera le bien-être de vos enfants si demain il vous arrive un accident ?

Avec **IBNI**, vous mettez vos enfants à l'abri des problèmes financiers quoi qu'il arrive. En cas de coup dur (disparition des parents, invalidité totale et permanente suite à un accident ou une maladie) ils recevront régulièrement une somme d'argent qui leur permettra d'arriver à la vie adulte en toute tranquillité.

IBNI, une formule souple.

De quelle somme d'argent les enfants doivent-ils bénéficier ? Avec quelle périodicité ? Jusqu'à quel âge ? Avec **IBNI**, vous choisissez vous-même les montants et formes de versements que vous jugez les plus adaptés à votre situation familiale : chaque mois, trimestre, semestre ou année, votre ou vos enfants recevront les sommes que vous avez fixées et qui leur permettront de terminer leurs études ou commencer dans la vie active, et ceci, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge à partir duquel vous estimez qu'ils seront autonomes.

IBNI, une garantie simple et sans complication.

Souscrire le contrat **IBNI**, c'est très simple : il suffit de remplir une proposition et de choisir la formule qui vous convient le mieux. Vous pouvez opter pour un paiement trimestriel ou annuel, c'est vous qui choisissez. Et vous n'aurez à payer ces primes que pendant les deux premiers tiers de la durée de votre contrat. La garantie vous est acquise sans frais et gratuitement pour la période restante :

IBNI

UN AVENIR SEREIN QUOI QU'IL ARRIVE